INTERVENTION DE M. REMY-CHARLES DOSSIN AU SUJET DE LA PORTE-A-FLOTS, A L'AG DE L'ASA « VIVRE AVEC LA MER », REUNIE LE SAMEDI 27 AOUT 2022.

(Cf: On peut également se reporter sur le portail internet de l'ASA, <u>rubrique porte-à-flots</u>, pour prendre connaissance d'autres observations sur le sujet, avec beaucoup plus de détails et de photos).

AU SUJET DE L'OUVRAGE :

L'actuelle porte-à-flots du Passevin est en fait <u>un clapet</u>, ce n'est pas un ouvrage porte-à-flots classique. Ce clapet rustique, changé en 2018 est beaucoup trop lourd, et freine le débit du Passevin. L'eau du Passevin ne circule pas correctement et surtout beaucoup trop lentement en période de crues, ce qui provoque inévitablement des inondations en amont, et de l'eau stagnante en période de sécheresse, favorisant le développement de cyanobactéries qui peuvent engendrer des risques sanitaires!

ABSENCE D'ENERGIE CINETIQUE:

Or pour obtenir un fonctionnement naturel de cette porte-à-flots, dans la mesure où le débit du Passevin est nul, pour cause d'envasement et de la présence de roseaux non coupés l'hiver, en amont de l'ouvrage, nous ne pouvons pas appliquer le carré de la vitesse à la masse d'eau des crues, pour permettre à l'ouvrage de s'ouvrir de quelques cm supplémentaires! (Absence d'énergie cinétique).

Avec <u>un courant nul</u>, il faut donc que **la masse d'eau recouvre entièrement la surface du clapet**, pour l'ouvrir davantage, ce qui évidemment n'est pas du tout souhaitable, car cela entraîne un grand risque d'inondations, pour les propriétés se situant en amont !!

CHANGEMENT DE L'ACTUELLE PORTE-A-FLOTS PAR UN OUVRAGE CLASSIQUE :

Cela malheureusement ne **servirait à rien**, parce qu'entre les alluvions apportés par le Passevin et ceux de la mer apportés lors de gros coefficients, il se produirait un point d'équilibre et *le Passevin ne coulerait toujours pas normalement*.

Certes le Passevin, dont la **pente est extrêmement faible, voire nulle à certains endroits.** En y rajoutant le **non curage et le non entretien** sur la totalité de son cours, comme sur celui du Domaine Maritime après la porte-à-flots, depuis plus de 25 ans!, *on amplifie le phénomène de risques d'inondations*. Et c'est bien pour cela qu'il convient de ne pas rajouter **un obstacle supplémentaire : celui d'une mauvaise gestion de la porte-à-flots** qui n'est plus adaptée à nos actuels besoins.

CHANGEMENT DE L'ACTUELLE PORTE-A-FLOTS PAR UN OUVRAGE AUTOMATIQUE COMME CELUI INSTALLE DEPUIS JUILLET 2020 A ST MARTIN LE BREHAL DESTINE A PROVOQUER UN PHENOMENE DE CHASSE D'EAU :

En dessous d'un coefficient de marée de 95, l'hiver et 98 l'été, l'actuelle porte-à-flots à clapet ne sert strictement à rien, si ce n'est à gêner, voire à bloquer l'écoulement normal du Passevin!

Or si cette porte-à-flots était réglée, **de manière automatique**, comme celle de St Martin le Bréhal, trappe **verticale**, (fonctionnant comme une guillotine!), en fonction de la salinité de l'eau, **le Passevin retrouverait un cours normal d'écoulement: porte-à-flots restant ouverte à 90 % le reste de l'année**, au lieu du constat rigoureusement inverse aujourd'hui. **Et le canal du Passevin se nettoierait naturellement**.

Lorsque les ruisseaux du Bouillon et de La Nouette, prenant leurs sources à plus de 50m d'altitude apportent leurs eaux au Passevin en période de crues, il se produirait, avec la porte-à-flots automatique un phénomène de chasse d'eau qui permettrait au Passevin de se nettoyer naturellement, assurant un moindre dépôt des embâcles et surtout des limons (atterrissements).

C'est ce choix, en plus grand !, qui est pratiqué sur le Couesnon pour chasser les alluvions devant le Mont-St-Michel. Car avec une porte-à-flots classique, ce serait l'ensablement garanti!

<u>C'EST CE PROJET D'UNE PORTE-A-FLOT AUTOMATIQUE QUE SOUTIENT NOTRE ASA :</u>

Le plan Papi a prévu prochainement dans le cadre de GEMAPI, des travaux assurés par la CMB concernant la digue de la porte-à-flots et «la restauration» de l'ouvrage porte-à-flots.

Aussi notre ASA a bloqué 50.000€ de provision **pour <u>soutenir ce projet</u>** d'un changement d'ouvrage, pour un modèle présenté ci-dessus, **qui a démontré depuis son efficacité.**NB : Ce projet a obtenu le consensus parmi les présents à l'AG. Il est également soutenu par l'ancien président de l'ASA de la dique de Montmartin-sur-mer.

CONCERNANT LE NON ENTRETIEN DU CANAL DU PASSEVIN:

Rémy-Charles DOSSIN (titulaire élu de l'ASA) est revenu sur l'historique de ce Passevin, des manquements et des blocages juridiques qui ont empêché les prises en charge de son entretien ...

Ce problème étant repris dans le plan Papi et GEMAPI, nous aurons l'occasion d'y revenir en détail *afin de ne pas alourdir ce compte-rendu*.
